

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS DIRECTION DU PERSONNEL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF PERSONNEL

- 00331
DECISION N°

/MINADER/SG/DRH/SDP du **15 JUL 2022**

Portant affectation des personnels au Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;
Vu le Décret n°78/484 du 09 novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code du travail ;
Vu le Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde ;
Considérant les nécessités de service ;
Considérant les demandes des intéressés

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent sont pour compter de la date de signature de la présente Décision, affectés dans les services conformément au tableau ci-après :

A- SERVICES CENTRAUX

N°	Noms et Prénoms	Matricule	Grade	Ancienne Structure	Structure d'affectation
Direction du Développement de l'Agriculture					
1.	NSONGO épouse BON Anne Cères	M-047663	IA	DAADER NKONGSAMBA2	DDA
Direction des Enquêtes et des Statistiques Agricoles					
2.	ZE AKONO Luc Maxime	ECI	IS	DRH	DESA
Direction des Ressources Financières et du Patrimoine					
3.	EYENGA EDA Rosalie	X-150 867	CCA	DRH	DRFP
4.	KEUEMO Micheline Sandrine épouse TANEF0	627 067-A	IEG	DRH	DRFP

Direction des Ressources Humaines

5.	GAMBO DJIDDA	ECI	CCA	DRADER/AD	DRH
----	--------------	-----	-----	-----------	-----

B- SERVICES DÉCONCENTRÉS

N°	Noms et Prénoms	Matricule	Grade	Ancienne Structure	Structure d'affectation
Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Adamaoua					
1.	BALE MOISE	524 375-A	TA	DAADER/BANYO	PPP/RIBAO
Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Centre					
2.	EYEBE BILOA Jeanne Christine	B-161 897	TPA	DDADER/Dja et Lobo	DRADER/CE
3.	TSANGA BETCHEM Claude Gabin	ECI	TPA	DRH	DAADER/ MFOU
4.	CONSTANCE MBEI KUM	O-156 619	ATA	DAADER BAMENDA	DRADER/CE
Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Extrême-Nord					
5.	DOMBELE Dieudonné	551 691-L	IA	Mise à disposition	DRADER EN
Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Sud					
6.	NGANG MAPHOUER Samuel	784 592-X	AD	DEFACC	DRADER SUD/Port KRIBI
Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Sud-Ouest					
7.	ASEAKU Jude NKENGBEZA	N-002396	IA	DOPA	DAADER BUEA

Article 2. Affectés sur leurs demandes, les frais de transport y afférents seront à la charge des intéressés.

Article 3. Les responsables des services de destination sont astreints à l'obligation de faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines les ampliations des Certificats de Prise de Service de ces personnels. Ils peuvent également à leur tour et en fonction des nécessités de service, redéployer dans leur territoire de compétence, le personnel ainsi mis à leur disposition.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- ~ Services concernés ;
- ~ Intéressés;
- ~ Chrono / Archives.



**Le Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural**

Gabriel MBAIROBE